

Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

C'est quoi ?

C'est une mesure fiscale qui permet aux entreprises de financer leurs activités de recherche et développement (R&D). Leurs dépenses de recherche doivent être localisées en France, au sein de l'UE ou dans un autre État membre de l'Espace économique européen.

Le CIR permet de récupérer :

30%

sur les dépenses de R&D jusqu'à 100 M€

5%

sur les dépenses de R&D allant au-delà de ces 100 M€.

Eligibilité ?

Critères

- Incertitude
- Créativité
- Nouveauté
- Systématicité
- Transférabilité

Activités

- Recherche fondamentale
- Recherche appliquée
- Développement expérimental

Dépenses

- de personnel
- de fonctionnement
- de propriété industrielle jusqu'au CIR 2025
- de R&D externe

Pour qui ?

Aux entreprises soumises à l'Impôt sur les Sociétés (IS) ou à l'Impôt sur le Revenu (IR) et qui exercent une activité industrielle, commerciale ou agricole.

Quand ?

La déclaration se fait au même moment que le dépôt de ta liasse fiscale, c'est-à-dire en mai N+1 si ton entreprise clôture au 31/12.

Comment sécuriser ?

- Constituer un dossier technique
- Conserver toutes les preuves de R&D
- Faites des demandes de rescrit
- Un suivi des temps rigoureux

